

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

LE DECRET N° 78/392 DU 22 Mai 1978

Relevant Monsieur MONDJO-EPENNIT
de ses fonctions.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organi-
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire
du Congo

Vu le décret n°78/391 du 22 Mai 1978 portant
nomination de Monsieur MONDJO-EPENNIT en qualité de Chef de
Division du Contrôle des Activités Touristiques au Secrétariat
Général au Tourisme;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MONDJO-EPENNIT, Attaché des SAF de 1er
échelon, précédemment Chef de Division du Contrôle des Acti-
vités Touristiques au Secrétariat Général au Tourisme, est
relevé de ses fonctions.

Article 2.- Sont abrogées, les dispositions du décret n° 78/391
du 22 Mai 1978 susvisé.

.../...



Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 22 MAI 1978

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre de l'Industrie et
du Tourisme

Le Ministre de l'Intérieur,

Henri L O P E S

Commandant François-Xavier KATALI.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.-